



The infographic is split into two vertical panels. The left panel has a dark blue background with a red banner at the top containing the text '#COVID-19'. Below this, the text 'LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ABONNÉS DU TRANSPORT RÉGIONAL' is written in large, white, bold, sans-serif capital letters. At the bottom of this panel is the logo for 'Région PAYS DE LA LOIRE', which consists of two white curved lines forming a stylized 'P' and the text 'Région PAYS DE LA LOIRE' in white. The right panel has a teal background. At the top, there are two white circular icons: the first shows a train and the second shows a bus. Below the icons, there are two bullet points in white text. The first bullet point says 'Suppression de la mensualité d'avril pour les abonnés annuels au réseau Aléop'. The second bullet point says 'Réductions pour les abonnés au transport scolaire (abonnement 2020-2021)'. At the bottom of the right panel, the text 'Ce qui représente UN EFFORT FINANCIER DE 3' is visible in white.

TRANSPORTS : LA RÉGION ADAPTE LES ABONNEMENTS

Face à la situation de confinement inédite, la Région des Pays de la Loire supprime le prélèvement d'avril pour les abonnés annuels des transports du réseau Aléop (TER et cars) et réduit le montant des abonnements du transport scolaire.

Mis en ligne le 01 avril 2020

Depuis le début de la crise sanitaire, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour adapter les plans de transports et assurer la continuité du service public régional tout en respectant les règles de sécurité pour tous. Ces nouvelles mesures, décidées en accord avec SNCF, visent à alléger les charges des abonnés ligériens qui subissent le confinement et ne bénéficient plus des services régionaux de transport.

Sont concernés par la suppression de la mensualité d'avril :

Les abonnés annuels au réseau Aléop en TER : forfaits tutti illimités et tutti illimités -de 26 ans,
Les abonnés annuels au réseau de lignes de car régulières Aléop (hors abonnés scolaires).

Sont concernés par la réduction d'un mois d'abonnement :

Les abonnés au transport scolaire, à valoir sur le montant de l'abonnement 2020-2021.
La Région des Pays de la Loire a également bien identifié que certains élèves n'auront plus à emprunter le réseau Aléop lors de l'année scolaire 2020-2021, et qu'ils ne bénéficieront donc pas de cette réduction de tarifs. Ainsi, pour ces usagers, la Région des Pays de la Loire mettra en place un dispositif spécifique de remboursement cet automne, une fois les inscriptions au transport scolaire renouvelées. Les modalités précises de ce dispositif seront communiquées ultérieurement aux usagers concernés.

Les abonnés concernés n'ont aucune démarche à effectuer.




≡ RETOUR À LA LISTE



Les Touches

Commune de les Touches

4 place de la Mairie
44390 Les Touches

 02 40 72 43 80 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi

9h - 12h30 et 14h - 17h

Du mardi au vendredi

9h - 12h30

Le samedi

9h - 12h